Extrait du UJFP

https://www.ujfp.org/spip.php?article1435

APRÈS ALIMA BOUMEDIENE ET OMAR SLAOUTI...

- BDS - Les actions BDS -

Date de mise en ligne : mardi 19 octobre 2010

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

http://www.collectifpaixjustepalestine.org/

Relaxe pour tous les militants injustement poursuivis !

Vendredi 15 octobre, le tribunal de Pontoise a déclaré « irrecevable » la plainte déposée par le soi-disant Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) et de la Chambre de commerce franco-israélienne contre la sénatrice Alima Boumediene-Thierry et Omar Slaouti, dirigeant national du Nouveau parti anticapitaliste (NPA). Tous deux ont donc été relaxés !

Ce verdict - pour « vice de procédure » - doit beaucoup à la qualité de la défense assurée par Me Antoine Comte. Sans se prononcer sur le fond, il constitue néanmoins un revers sérieux pour les plaignants et la ministre, Mme Alliot-Marie, qui ont inventé de toute pièce un « boycott des produits casher » qu'aucun dirigeant, aucun groupe, aucun militant du mouvement de solidarité pour une paix juste et durable au Proche-Orient n'a jamais prôné. Dans ces conditions, comment infliger jusqu'à 45 000 euros d'amende et 3 ans de prison ferme à des citoyens dont le seul crime est d'exiger l'application du droit international par tous les Etats, y compris Israël ?

Mais ce jugement intervient aussi dans un contexte singulier : la colère d'une grande partie de l'opinion contre la politique du gouvernement israélien (en particulier depuis le massacre de Gaza de l'hiver 2008-2009 et l'attaque de la « Flottille » le 31 mai 2010). Nul doute également que la mobilisation autour d'Alima Boumediene-Thiery et d'Omar Slaouti ait aussi pesé lourd, renforcée par le grand succès de l'appel à la « Solidarité avec Stéphane Hessel, Alima Boumediene-Thiery et toutes les victimes de la répression ». La volonté de régler par voie judiciaire - en sortant et détournant de son sens une loi de 1881 aux lourdes conséquences - des problèmes politiques n'est pas, à juste titre, admise par des secteurs nombreux et divers de l'opinion publique de notre pays.

Si, pour paraphraser le général De Gaulle, nous avons remporté une bataille, reste à « gagner la guerre » contre la répression déclenchée par pouvoir. Les prochains procès ne visent pas une sénatrice de la République ou le dirigeant national d'un parti politique, mais quatre-vingts militants ignorés par les grands médias. Grâce à l'appel de Stéphane Hessel et aux centaines de personnalités de toutes sensibilités qui l'ont signé, ces combattants de la justice disposent désormais d'un porte-voix et un bouclier qui, si nous les renforçons, leur permettront de balayer une accusation aussi injuste qu'infamante.

Cette mobilisation, bien au-delà des défenseurs traditionnels de la cause palestinienne, confirme que de plus en plus de citoyens (et de non citoyens) entendent prendre leurs responsabilités : pour la défense des droits citoyens remis en cause par ces procès ; contre l'impunité d'Israël et la complaisance dont le président de la République et le gouvernement font preuve à son égard (comme vis-à-vis des diffamations, voire du terrorisme intellectuel de ses inconditionnels français) ; pour que la France pèse à nouveau en faveur d'une paix juste et durable, conformément aux principes qui guident sa politique proche-orientale depuis juin 1967.

Fier d'avoir contribué à cette première victoire ,avec leurs partenaires du Collectif National pour une Paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et pour garantir les suivantes, le Pôle Palestine - l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), la Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien (CCIPPP), Génération Palestine et l'Union juive française pour la paix (UJFP) - appellent tous les défenseurs de la justice, des libertés et de la paix :

- à signer et à faire signer en masse l'appel à la « Solidarité avec Stéphane Hessel, Alima Boumediene-Thiery et toutes les victimes de la répression » (http://www.collectifpaixjustepalestine.org/) ;
- à exiger ainsi le retrait immédiat des directives envoyées par la ministre de la Justice et son administration aux Parquets et la relaxe immédiate des citoyen(ne)s injustement poursuivi(e)s.

Chaque signature de plus, c'est une chance de plus qu'auront les accusés de triompher de leurs accusateurs.

Pendant les procès, BDS continue ! Plus que jamais, c'est aux citoyens qu'il revient de prendre en mains - par le boycott, le désinvestissement et les sanctions contre l'occupation et la colonisation israéliennes - les responsabilités que le gouvernement français et ses homologues européens fuient. Ensemble, imposons le droit international ! Ensemble, mettons fin à l'impunité d'Israël ! Ensemble, permettons enfin la paix par le droit !

Paris, le 17 octobre 2010

Copyright © UJFP

Le pôle Palestine du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

Copyright © UJFP